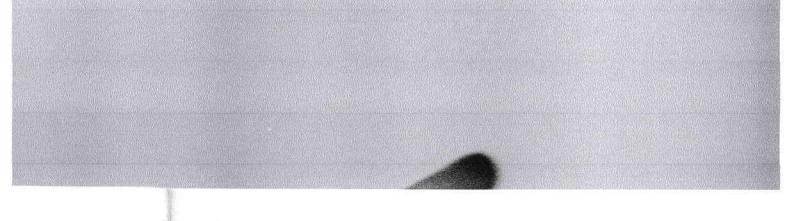
7. Le cybersquattage consiste à déposer des variantes d'une dénomination connue.	🙆 Un salarié (
	1. Qualifiez jur
□ Vrai	₩. Lormont, s
 ✓ Faux 8. Un salarié ayant créé un logiciel dans le cadre de son travail bénéficie de tous les droits 	cadre de son tr
8. Un salarié ayant cree un togiciet dans le caure 25 5 mm.	Considérant qu
d'auteur.	aroits d'auteui
☐ Vrai ✓ Faux	
9. La base de données bénéficie d'une double protection juridique.	2. Expliquez qu
	M. Lormont re
☑ Vrai	- lie droit d'exp
☐ Faux 10. Les droits d'auteur permettent d'empêcher l'utilisation sans autorisation du contenu	— ile droit de pa M. Lormont i
10. Les droits d'auteur permettent à empecher à auteur d'une base de données.	monte de réc
	1 Indiquez si l
□ Vrai ☑ Faux	Le tribunal rec
€ Faux	malame créateu
Les droits d'un créateur d'application	En revanche, l'
	pursupriete intell
1. Axel doit-il effectuer des démarches pour que sa création sont processes. L'auteur d'une création numérique, ici une application, bénéficie du droit d'auteur dès la créa-	:
L'auteur d'une creation numerique, les die apparaires tion. Aucune démarche particulière n'est nécessaire.	
tion. Aucune demarche parties de droits dent il bénéficiera ?	- SENI
2. Quels sont les deux types de droits dont il bénéficiera ?	
Axel bénéficiera : - de droits moraux : droit de divulgation, de paternité, d'intégrité de l'œuvre et de retrait. Ces - de droits moraux : droit de divulgation, de paternité, d'intégrité de l'œuvre et de retrait. Ces	Entrainem
- de droits moraux : droit de divutgation, de pervent être cédés ; droits n'ont pas de valeur monétaire et ne peuvent être cédés ;	T. Dualifiez les
do droits patrimoniaux : droit de representation et droit de representation	Managemente Dyar
valour monétaire et peuvent ette vendus.	www.erescoe
down til demontrer :	MUMAGRES en fort
3. En cas de litige avec un concurrent, que devi a-t-li demontrer. Axel devra démontrer l'effort créatif et prouver l'investissement nécessaire à la création de Axel devra démontrer l'effort créatif et prouver l'antériorité de sa création. Cela est possible en déposant	
Axel devra démontrer l'effort créatif et prouver l'investissement necessaire à l'application. De plus, il devra prouver l'antériorité de sa création. Cela est possible en déposant l'application. De plus, il devra prouver l'antériorité de sa création. Cela est possible en déposant l'application. De plus, il devra prouver l'antériorité de sa création. Cela est possible en déposant l'application. De plus, il devra prouver l'antériorité de sa création. Cela est possible en déposant l'application. De plus, il devra prouver l'antériorité de sa création. Cela est possible en déposant l'application. De plus, il devra prouver l'antériorité de sa création. Cela est possible en déposant l'application. De plus, il devra prouver l'antériorité de sa création. Cela est possible en déposant l'application.	II Precisez les
. I allow to documentation (Europy Control of the c	Curvancere Cya
de l'APP (Agence pour la protection des programmes).	CONTRACTOR SUCK
A TOTAL TOTAL STATE OF THE STAT	- American 2018-
Les différentes protections des actifs numériques	
Reliez chaque création numérique au(x) régime(s) de protection correspondant(s).	
Site Internet • Droits d'auteur	Waste at 45 5
Nom de domaine • Enregistrement auprès d'un registrar	nos Maciniose servic
Motti de domane	The second of the second
Logiciel • Protection « sui generis »	
Base de données	and the second
Dase de dointes	2000 A. C.
	(Selection of the Control of the Con



tion connue.

ie de tous les droits

isation du contenu

gée ? ¿ d'auteur dès la créa-

uvre et de retrait. Ces

on. Ces droits ont une

saire à la création de t possible en déposant se de données, auprès

espondant(s).

suprès d'un registrar

🙆 Un salarié créateur d'un jeu vidéo

1. Qualifiez juridiquement les faits.

M. Lormont, salarié d'une entreprise de création de jeux vidéo (employeur), a créé dans le cadre de son travail un logiciel 3D innovant qui a permis le succès d'un jeu vidéo de la société. Considérant qu'il a joué un rôle important dans ce succès, il estime qu'il doit bénéficier des droits d'auteur sur ce jeu. Selon lui, la commercialisation du jeu par son employeur constitue un acte de contrefaçon. Il demande à percevoir des revenus des ventes.

2. Expliquez quels sont les droits revendiqués par M. Lormont.

M. Lormont revendique principalement :

- le droit d'exploiter le jeu et d'en tirer un revenu ;
- le droit de paternité (droit de se faire connaître publiquement en qualité d'auteur de l'œuvre).
 M. Lormont reproche à son employeur de ne pas avoir mentionné son nom lors d'une cérémonie de récompenses.

3. Indiquez si le tribunal pourrait donner raison à M. Lormont.

Le tribunal reconnaîtra le droit de paternité qui fait partie des droits moraux dont bénéficie tout salarié créateur d'un logiciel.

En revanche, l'employeur bénéficie du droit d'exploitation du jeu (article 113-9 du Code de la propriété intellectuelle), le logiciel utilisé dans le jeu ayant été créé dans le cadre du travail de M. Lormont.

POUR S'ENTRAÎNER

1. Qualifiez les faits opposant la société Cyanure et la société Des Clics Nomades.

La société Cyanure estime que la société Des clics Nomades a agi en **concurrence déloyale** en s'inspirant de sa charte graphique, de son design et en reprenant un outil de sélection de voyages en fonction de critères. La société Cyanure considère qu'il existe un risque de confusion entre les deux sites Internet.

2. Précisez les raisons pour lesquelles la société Cyanure demande à être indemnisée.

La société Cyanure demande à être indemnisée de 100 000 € :

- pour un préjudice matériel dû à la baisse de fréquentation du site et à la diminution des revenus publicitaires ;
- pour un préjudice moral lié à une atteinte à son image.

3. Expliquez la décision du tribunal (annexe).

Le tribunal a considéré :

- que la charte graphique (symboles et règles qui définissent l'identité graphique d'un site Web) et les couleurs du site de la société Cynanure ne se démarquent pas de ce qui se fait habituellement en matière de site Internet dans ce secteur d'activité. Il n'y a donc pas de risque de confusion entre les deux sites;
- que les moteurs de recherche se ressemblent, mais que la société Des Clics Nomades utilise davantage de critères de sélection;
- que l'utilisation d'un formulaire pour effectuer une recherche par critères n'a pas de caractère distinctif.

Le tribunal juge donc que la société Des Clics Nomades n'a pas commis d'acte de concurrence déloyale.

POUR PRÉPARER L'EXAMEN, p. 49

Cas d'entreprise - La Beyle Étoile

Mission 1 - La protection d'un site Internet

1. Expliquez en quoi le site Internet est créateur de valeur pour l'entreprise de M. Beyle.

Le site Internet va permettre à M. Beyle de faire connaître son entreprise, son offre commerciale et de véhiculer son image de marque grâce à la charte graphique, au design du site, à l'agencement des rubriques, ainsi qu'aux textes.

Le site permet d'informer les internautes et leur permet de réserver.

C'est donc un élément essentiel de la stratégie marketing de M. Beyle qui lui permet de valoriser son offre et de développer sa relation clients.

2. Précisez l'intérêt du dépôt du site à l'APP pour M. Beyle (annexe 1).

Le dépôt du site Internet auprès de l'APP lui permet d'obtenir la preuve de ses droits en cas de litige. Il pourra prouver la date de création (preuve d'antériorité) et matérialiser le contenu de son site et ses versions successives en cas de copie illicite de ce contenu (graphisme, rubriques et leur agencement, typographie, textes...).

3. Précisez si ce dépôt sera suffisant pour le protéger d'une contrefaçon de son site (annexe 2).

En cas de copie de son site Internet, M. Beyle devra démontrer que sa création est une œuvre originale. L'architecture du site, le scénario de navigation, la combinaison des éléments doivent être le résultat d'un effort créatif et d'un choix esthétique (couleurs, nom des rubriques, photos, typographie...]. Par exemple, la charte graphique du site Internet pourrait être considérée comme originale s'il était démontré que les normes graphiques retenues permettent de définir l'identité graphique du site.

Mission 2 – La protection d'un nom de domaine

Identifiez la pratique dont a été victime l'agence Atoo (annexe 3).

L'agence Atoo a été victime de typosquattage, pratique qui consiste à déposer des variantes orthographiques ou phonétiques de la dénomination d'une entreprise, afin de tromper les internautes.

5. Précisez quelles pourraient en être les conséquences pour l'agence.

Les conséquences pour l'agence Atoo peuvent être un détournement de la clientèle et donc une baisse du chiffre d'affaires (dommage matériel) et une atteinte à l'image (dommage moral).

Mission 3 – La protection d'un logiciel

Expliquez comment l'application de réservation est protégée (annexe 4).

L'application de réservation de la société LoGDeV est protégée par les droits d'auteur. La société bénéficie de ces droits depuis la création de l'application.

La société bénéficie des droits moraux et des droits patrimoniaux en tant que créateur de l'application, droits qu'elle conserve dans le cadre d'une licence d'utilisation. L'entreprise à qui est accordée cette licence ne peut modifier, louer ni vendre cette application.

7. Quels sont les droits accordés à M. Beyle en tant qu'utilisateur du logiciel (annexe 4) ? La licence d'utilisation permet seulement à M. Beyle d'utiliser le logiciel dans les conditions prévues par la licence.



DÉCOUVRIR

L Quels étaien Letait reproche attisation : le li # exploitation... societé Faceboo weut être dépos www.ees ; diffusi

I Quel est l'inte personnelles

Email Video Cor l'application et c

1 Que peuvent l um internaute p-Commission nat A peut égalemer

> Poura Face aux or

modifiee fi oc4441484



♣ La valeur de

1. Qu'est-ce que Big data » signi de données.

Ces information: ms onnées, signa du big data est fa de traitement de